



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

réforme de l'assurance chômage

Question au Gouvernement n° 4367

Texte de la question

RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud.

M. Bastien Lachaud. La réforme du chômage est entrée en vigueur le 1er octobre : 1,15 million de personnes vont voir diminuer leurs revenus jusqu'à 40 %. C'est une ignominie ! Le président des riches et son gouvernement ne savent-ils donc pas que lorsqu'on est au chômage, on peine à boucler ses fins de mois ? Oui, on est à un euro près ! Et lorsqu'on est à découvert, les banques se gavent avec les frais et on risque de tout perdre. L'angoisse et la pauvreté s'installent.

Pourquoi êtes-vous aussi violents ? Pourquoi faire souffrir les chômeurs alors que cela n'a jamais créé d'emplois ?

N'allez pas me parler d'offres d'emploi restées vacantes – à supposer qu'elles existent vraiment (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI*) –, c'est ridicule, malhonnête et injurieux dans ce pays où pour un emploi disponible, il y a treize chômeurs.

Je suis élu d'un département, la Seine-Saint-Denis, où le taux de chômage dépasse les 10 % depuis plus de vingt ans. Aujourd'hui, il atteint 12 % et le taux de pauvreté approche les 30 %. Et vous croyez qu'il faudrait priver les plus précaires, les plus pauvres du peu de droits qu'ils ont, pour les remettre au travail ? Quelle honte ! C'est un préjugé de classe ignoble. Votre politique consiste à martyriser les chômeurs plutôt qu'à en finir avec le chômage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*)

Vous prétendez appliquer la même politique que l'Allemagne sous Schröder où la pauvreté a explosé après que des millions de chômeurs ont disparu des registres officiels.

M. Jean-Luc Mélenchon. Exactement !

M. Bastien Lachaud. C'est l'inverse qu'il faut faire, comme le propose Jean-Luc Mélenchon. (*Exclamations sur divers bancs.*) L'État doit planifier la bifurcation écologique de l'économie, travailler à la relocalisation et à la réindustrialisation en faisant le choix du protectionnisme solidaire et écologique. Il faut passer aux 32 heures et à la semaine de quatre jours (Mêmes mouvements) et mettre en œuvre une véritable garantie d'emploi.

Le droit à l'emploi figure dans notre Constitution, qui affirme que notre République est sociale, c'est-à-dire qu'elle doit garantir aux citoyennes et aux citoyens de travailler dans la mesure de leurs capacités et de vivre du fruit de leur travail. Vous en êtes à mille lieues. Quand donc serez-vous de vrais Républicains ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*)

M. Jean-Luc Mélenchon. Voilà ! Bravo !

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion.

Mme Élisabeth Borne, ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion. Monsieur le député, je vous le confirme : nous pensons que la meilleure réponse que nous pouvons apporter à un demandeur d'emploi, c'est de l'aider à retrouver un travail. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

M. Jean-Paul Lecoq. Nous vous mettons au défi de le faire ! Cela fait trente ans qu'on nous répète ça !

Mme Élisabeth Borne, ministre. C'est tout le sens de la réforme de l'assurance chômage. Depuis le 1er octobre, un nouveau mode de calcul s'applique mais uniquement aux demandeurs d'emploi inscrits depuis cette date. Pour ceux qui ont travaillé de façon continue les mois précédents, la réforme ne change rien. Pour ceux qui alternent des périodes d'activité et d'inactivité, l'allocation mensuelle sera susceptible d'être plus basse, mais si elle l'est, ils la toucheront plus longtemps.

Cette réforme répond à un double objectif : premièrement, sortir du recours excessif aux contrats courts avec le bonus-malus qui s'applique depuis le 1er juillet aux entreprises afin qu'elles proposent des contrats de travail plus longs ; deuxièmement, faire en sorte que ceux qui peuvent travailler davantage le fassent avec ce nouveau mode de calcul de l'allocation chômage.

Vous savez, monsieur le député, personne n'a protégé autant les Français que nous ne l'avons fait au cours des derniers mois. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM. - Protestations sur les bancs du groupe FI.)*

M. Maxime Minot. Il fallait tout de même oser !

Mme Élisabeth Borne, ministre. Nous avons protégé plus de 9 millions de salariés au plus fort de la crise avec l'activité partielle ; nous avons prolongé les droits de plus de 800 000 demandeurs d'emploi pendant huit mois ; nous avons mis en place une aide exceptionnelle de 900 euros par mois qui a bénéficié à plus de 600 000 travailleurs précaires pendant dix mois et nous accompagnons les demandeurs d'emploi grâce à un investissement massif dans la formation qu'aucun gouvernement n'avait consenti avant nous, puisque nous lui consacrons 15 milliards d'euros ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM. - Protestations sur les bancs du groupe FI.)* Et nous allons renforcer le financement de la formation des demandeurs d'emploi pour qu'ils puissent retrouver un emploi.

La logique que nous poursuivons dans cette réforme de l'assurance chômage, est de faire en sorte que le travail paie toujours plus que le chômage et que ceux qui ont des difficultés à trouver un emploi soient accompagnés pendant plus longtemps et que les entreprises proposent des contrats de meilleure qualité. Ce que nous voulons avant toute chose, c'est encourager le travail au moment où notre pays connaît une reprise économique très dynamique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe Dem.)*

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud.

M. Bastien Lachaud. Madame la ministre, combien d'emplois avez-vous créés ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe FI.)*

Données clés

Auteur : [M. Bastien Lachaud](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4367

Rubrique : Chômage

Ministère interrogé : Travail, emploi et insertion

Ministère attributaire : Travail, emploi et insertion

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 octobre 2021](#)